

**PRESENTATION GENERALE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE  
(article L 3313-1 du Code général des Collectivités territoriales)**

Le Budget supplémentaire 2021 (écritures d'ordre et écritures réelles) s'élève à **53,67 M€** en section de fonctionnement et à **128,55 M€** en section d'investissement, reports compris.

La reprise des résultats et des reports 2020 introduit **45,81 M€** de recettes au Budget supplémentaire 2021, auxquels s'ajoutent **1,54 M€** d'écritures de réaffectation de provisions.

Le Budget supplémentaire 2021 s'organise autour de plusieurs axes :

- Des ajustements à la baisse des recettes impactées par la crise sanitaire avec **-1,83 M€** en section d'investissement et **- 2,96 M€** en section de fonctionnement.
- La réduction du recours à l'emprunt de **18,35 M€**.
- L'inscription de **24,21 M€** de dépenses nouvelles, dont 80 % dédiés :
  - à la relance économique, par l'intensification des travaux sur le réseau routier, dans les collèges et les bâtiments départementaux.
  - au soutien financier des acteurs savoyards intervenant dans le tourisme, les sports, la jeunesse et la culture.
  - à l'accompagnement des personnes fragilisées, avec notamment l'ouverture d'un fonds d'aide aux étudiants, fragilisés dans ce contexte de crise, et le renforcement des actions en faveur de la recherche d'emploi.
  - au fonctionnement des différents méga-centres de vaccination départementaux contre la COVID 19, le Département mettant à disposition des renforts en personnels affectés pour leur durée d'ouverture.

### **1 - Les dépenses d'investissement et de fonctionnement :**

**Les dépenses d'investissement** inscrites au Budget supplémentaire s'élèvent à **61,12 M€**, et après retraitement des écritures, les dépenses d'investissement nouvelles représentent **15,97 M€**.

Cette enveloppe supplémentaire se répartit majoritairement en faveur des politiques suivantes :

- **Les Routes** (60 % des nouveaux crédits) soit **9,66 M€** : le Département témoigne de son engagement en faveur de la relance économique en anticipant des opérations programmées initialement sur les exercices futurs.
- **L'Education** (19 %) : **3,08 M€** supplémentaires ont été affectés principalement à la restructuration des collèges et à la maintenance des bâtiments.
- **Les Moyens** soit **1,49 M€**.
- **Le Tourisme** soit **1,13 M€**.

**Les dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **8,24 M€** après retraitement des écritures, réparties principalement ainsi :

- **Ressources humaines** soit **1,25 M€**.
- **Cohésion sociale** soit **1,54 M€** : l'enveloppe est augmentée de 3 % en réponse aux effets causés par la crise sanitaire, notamment la création d'un fonds d'aide de **1,1 M€** versé au CROUS afin de soutenir les étudiants en difficulté.
- **Personnes âgées et Personnes handicapées** soit **1,62 M€** : ces deux politiques intègrent deux nouveaux dispositifs mis en place au niveau national avec **0,3 M€** pour la PCH parentalité et **0,45 M€** pour la revalorisation salariale du secteur de l'aide à domicile.

Un complément de l'enveloppe Transports est réalisé à hauteur de **0,8 M€** afin de répondre à un nouveau mode de comptabilisation du marché et en réponse à l'évolution de l'activité.

- **Politique financière** soit **1,48 M€** : elle comprend l'ajustement à la baisse des Fonds de péréquation DMTO pour **0,60 M€** et à la hausse du Fonds de péréquation de la CVAE de **0,40 M€**. L'enveloppe des provisions pour le Compte Epargne Temps est adaptée (+ **1,54 M€**), afin de prendre en compte le nouveau mode de calcul proposé par le Commissaire aux Comptes.

Ce Budget supplémentaire prévoit également le soutien du Département à diverses actions inscrites afin de répondre aux impacts de la crise de la COVID 19 :

- **0,52 M€** pour accompagner le secteur culturel.
- **0,70 M€** pour la Politique des Sports, avec notamment **0,10 M€** pour le volet Sports du Fonds associatif visant à aider les partenaires déjà conventionnés qui assurent des missions d'intérêt général à destination des collégiens et des structures jeunesse.
- **0,30 M€** pour la Jeunesse, venant soutenir diverses actions permettant aux jeunes de découvrir des activités de pleine nature en Savoie Mont-Blanc, les « chantiers jeunes collectifs » et l'ouverture du volet jeunesse du Fonds associatif.

## 2 - Les recettes d'investissement et de fonctionnement :

**Les recettes d'investissement** sont diminuées de **1,83 M€**, intégrant d'une part des crédits supplémentaires (exemple : 2,21 M€ de cession de terrain et chalet à Courchevel, 1,24 M€ de subventions pour la réalisation de Véloroute...), et d'autre part, des crédits diminués (exemple : non recouvrement des remboursements prévus dans le cadre du Plan Qualité Routes pour 5,12 M€...).

**Les recettes réelles de fonctionnement** sont également réduites de **2,96 M€**.

Dans une approche prudentielle d'évaluation des recettes, certaines sont ajustées au regard des impacts de la crise de la COVID 19 constatés depuis le vote du Budget primitif 2021 en décembre 2020 :

- La Taxe sur les remontées mécaniques est annulée en totalité du fait de la fermeture des stations de ski (- **7 M€**).
- Les produits de la TICPE complémentaire sont réduits de **0,7 M€**, compte-tenu d'un encaissement en retrait constaté en 2020 et également sur le premier trimestre 2021.
- Les dividendes versés par Savoie Stations Ingénierie Touristique sont annulés (- **0,48 M€**).

D'autres recettes sont augmentées :

- **+ 1,2 M€** pour la Taxe sur les conventions d'assurance, prenant en compte l'encaissé effectif 2020 auquel est appliqué une hypothèse prudente de hausse de + 0,5 %.
- **+ 0,26 M€** pour la fraction TVA : cette recette remplace le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties, qui est ajusté afin de prendre en compte les rôles supplémentaires encaissés courant 2020 et devant être intégrés dans la compensation 2021.
- **+ 2,02 M€** pour la CVAE, conformément à la notification de la CVAE communiquée par la DDFIP.
- **+ 0,41 M€** pour le Fonds d'appui aux bonnes pratiques des services d'aide à domicile versés par le CNSA.